

VI. Philibert Favre, conseiller, avocat fiscal de Bresse par lettres patentes du 15 octobre 1571, mort en 1584, laissant, de son union avec Bonne de Châtillon (1), fille d'Antoine de Châtillon, seigneur de la Poype, juge ordinaire de Meximieux en 1551, et de Catherine de Gorrevod, six enfants (2) :

1° Antoine Favre, dont l'article suivra.

2° Jean-François Favre, sieur du Colombier (3) lequel eut de son mariage avec Claudine Bergier :

Antoine-Bernard Favre, vivant écuyer, sieur du Colombier, marié à Louise Duboys, fille de Jean Duboys, seigneur de la Servette :
d'où :

A. Albert Favre, écuyer, sieur du Colombier, marié à Marie Passin, mort avant 1680.

B. Louise Favre.

Les rôles des privilégiés de noblesse de Bresse pour 1784 mentionnent M. Favre pour

L'antique maison de Monspey, remontant à Geoffroy, établie en Bresse, en 1309, ne mentionne pas cette Claudine de Monspey que Guichenon rapporte comme fille du second mariage de Jean de Monspey, écuyer, sieur de Luysandre, d'une famille qui remonte à Anthoine, seigneur de la Tour de Replonge, vivant en 1380.

(1) Bonne de Châtillon s'était alliée aux plus grandes familles de Bresse, de Savoie et de Bourgogne..... Elle avait même l'honneur d'appartenir à des princes ; mais elle fut surtout distinguée par l'éclat de ses vertus. — Taisand. Vie des plus célèbres jurisconsultes, p. 188.

(2) Les registres du sénat de Savoie ont conservé la preuve de cette filiation dans un acte de notoriété, du 13 juillet 1767. — Humbert Ferrand, p. 2, note.

(3) Voir sur les fiefs du Colombier et de Longris, les aveux cités par M. Baux, Bresse, p. 47.